



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

État de la psychiatrie en France

Question écrite n° 7030

Texte de la question

Mme Angélique Ranc appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'état de délabrement avancé de la psychiatrie publique en France. En matière de médecine publique, la sonnette d'alarme est tirée depuis plusieurs années : l'hôpital manque de moyens et de bras et la branche psychiatrique en fait les frais au moment où l'urgence psychique s'enlise. En 40 ans, la profession aurait perdu 40 % de ses effectifs alors même que la demande de soins explose, amplifiée par la crise de la covid-19. Ce sont 1 200 postes qui ne sont pas pourvus en France. En 10 ans, le nombre de pédopsychiatres a été divisé par deux et une dizaine de départements sont aujourd'hui dépourvus de toute offre libérale. En janvier 2021, l'âge moyen des psychiatres libéraux et salariés était de 52 ans et de 62 ans pour les pédopsychiatres. Mme la députée aimerait également alerter M. le ministre sur la situation dans le département de l'Aube : la psychiatrie fait partie des spécialités en grande souffrance. La chambre régionale des comptes a publié un rapport alarmant en novembre 2022 sur l'établissement public de santé mentale de l'Aube (EPSMA) entre 2016 et 2021. Ce rapport relève l'absence d'internes, le manque de médecins, les démissions régulières d'infirmiers, l'absentéisme sans précédent, la baisse du nombre de places et de lits ainsi que la réduction des moyens alloués par les pouvoirs publics. Alors que les gardes de nuit ne peuvent plus être assurées et qu'une enquête a été ouverte à la suite de la mort d'un patient : cette crise semble devenir incontrôlable. Si le dispositif MonPsy permet d'améliorer la prévention en facilitant la mise en relation des professionnels avec des patients souhaitant consulter, le problème semble bien plus profond et inquiétant en ce qui concerne les patients nécessitant un suivi plus important. Elle souhaite donc attirer son attention quant à la nécessité d'une véritable démarche de concertation ayant pour objectif de rendre les conditions de travail en psychiatrie tolérables, de répondre à la demande de soins et de rendre son attractivité au métier.

Données clés

Auteur : [Mme Angélique Ranc](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7030

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3039

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)